



**Procès-verbal de la séance du Conseil municipal
du 17 février 2020 à 20h**

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 janvier 2020
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
 - 3.1 Communications
 - 3.2 Réponses aux suspens du Conseil municipal
4. Rapports des Commissions et des délégués
 - 4.1 Rapport de la Commission ATM du 04.02.2020 concernant la révision du PDCom, du PDCEP et du PDCEM
5. Projets de délibérations
 - 5.1 Délibération relative à la révision du Plan Directeur Communal (PDCom), du Plan Directeur des Chemins pour Piétons (PDCEP) et du Plan Directeur Communal des Énergies (PDCEM)
6. Propositions du Conseil administratif
7. Route des Nations et grands travaux
8. Motions
 - 8.1 Motion du PS : « Fonds intercommunal pour l'accueil d'urgence : engager la discussion »
9. Résolutions : néant
10. Questions des Conseillers municipaux
11. Propositions des Conseillers municipaux
12. Pétitions
 - 12.1 Pétition « Préservation de la zone villas entre les chemins des Crêts-de-Pregny et des Manons de toute densification exceptionnelle »
13. Communications et divers
 - 13.1 Agenda
 - 13.2 Autres communications / Remarques

Sont présents :

Mmes et MM. Pascale ANDRIS BEAUBRUN (VERTS) - Robin BLEEKER (PLR) - Saïd BOUCHAREB (UDC) - Francisco BRADLEY, Président (VERTS) - Laurence BURKHALTER (SOC) - Valentino CAVALIERI (PDC) - Raymond CHABRY (PLR) - Jean-Claude CUDRE (PLR) - Cruz Melchor EYA NCHAMA (SOC) - Alvina GARCIA MARTIN (VERTS) - Peta GIROD (PDC) – Laurent GROLIMUND (INDEPENDANT) - Patrick HULLIGER (UDC) - Olivier LEGERET (PLR) - Francine MAMIN-TISSOT (PDC) - Sylvie MENETRE (PLR) - Philippe METTRAL (PDC) - Eliane MICHAUD ANSERMET, Secrétaire (UDC) – Michel POMATTO (SOC) - Sandra PORTIER (GAG) – ERIC PORTIER (GAG) - Angelica PRUNCU CUTILE (VERTS) - Marianne SCHIRATO (VERTS) - Yann SIMETH (SOC) - Matthieu STEINER, Vice-président (PLR) - Christophe WAGNER (GAG)

Assistent à la séance :

M. Jean-Marc COMTE, Maire
M. Bertrand FAVRE, Conseiller administratif
M. Laurent JIMAJA, Conseiller administratif
Mme Fabienne REBER, Cheffe du service aménagement, travaux publics et énergie
M. Michel GÖNCZY, Secrétaire général
Mme Laura ANDRES, Procès-verbaliste

Est excusé :

M. Eric STEINER (PLR)

Le Président demande l'ajout du « rapport d'information relatif à l'évolution du projet du jardin des Nations, Cours des Nobel, Campagne Pictet et Gestion du cimetière - question sur la gratuité des ensevelissements » à l'ordre du jour au point 4.2. Il aimerait aussi ajouter un huis clos en fin de séance.

M. HULLIGER a certaines questions par rapport au huis clos, et notamment sur certaines lettres ayant été ajoutées et ôtées de CMNet.

Le Président propose de revenir sur ces questions lors du huis clos.

M. HULLIGER demande de séparer les ajouts à l'ordre du jour en deux votes.

Le Président fait voter l'ajout du point 4.2 : « Rapport d'information relatif à l'évolution du projet du jardin des Nations, Cours des Nobel, Campagne Pictet et Gestion du cimetière - question sur la gratuité des ensevelissements » à l'ordre du jour.

L'ajout du point 4.2 à l'ordre du jour est accepté à l'unanimité des membres présents, soit 25 voix.

Le Président procède au vote de l'ajout d'un huis clos en fin de séance.

L'ajout du huis clos est accepté par 17 « oui », 6 « non » et 2 abstentions.

Les deux points étant ajoutés à l'ordre du jour, le Président ouvre la séance publique.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 janvier 2020

Mme GIROD indique qu'à la page 908, ligne 33, il faut ôter « 43 » pour ne laisser que 35%.

Avec ces modifications, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents, c'est-à-dire 25 « oui ».

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Représentations du bureau :

Repas des sauveteurs

AG du Tennis Club du Grand-Saconnex

AG de la compagnie des sapeurs-pompiers volontaires

Marché de Saconnay

Courriers :

Le Président procède à la lecture du courrier de Mme Gerdil adressé au Conseil municipal (*Annexe 1*).

Le Président rappelle que les réponses des courriers faites par le Conseil municipal se trouvent dorénavant à disposition sur CMNet.

3. Communications du Conseil administratif

3.1 Communications

Communications de M. COMTE

Urbanisme : M. COMTE rappelle que le PDQ du Jardin des nations avait été accepté par le Conseil municipal en 2005 et avait permis d'aller de l'avant. Ce PDQ comportait beaucoup de modifications de zones et touchant entre autres à l'aménagement, la forme urbaine et le paysage. Cependant les choses évoluent et il doit être révisé car il ne répond plus aux enjeux et aux modifications actuelles de la zone. Le département a pris la décision de réviser ce PDQ et propose que les communes du Grand-Saconnex, Pregny-Chambésy et Genève participent à cette révision, moyennant quelques financements, l'idée étant que le canton prenne en charge la moitié du montant total d'environ 150'000 frs et que les communes participent à hauteur d'environ 25'000 frs. Le projet devrait débiter prochainement et les conseillers municipaux seront amenés à y participer régulièrement en commissions.

Routes : M. COMTE indique que les CFF ont averti la commune qu'ils allaient tirer différents câbles de lignes 15kV. Ces travaux vont se dérouler à la fois sur la Route de Colovrex, où la circulation devra être alternée, et sur le Chemin du Chapeau-du-Curé, qui sera fermé pendant un certain temps. Le Conseil administratif a demandé aux CFF de réduire au maximum le temps des interventions, et leur a rappelé que les travaux sur ces deux routes ne doivent pas se dérouler pendant le salon de l'auto.

Communications de M. FAVRE

M. FAVRE annonce que la compagnie de sapeurs-pompiers volontaires du Grand-Saconnex a été inspectée le 3 février, et que mis à part quelques ajustements à effectuer, celle-ci fonctionne bien et est conforme.

Il ajoute que le 5 février, M. JIMAJA, Mme HAUCK et lui-même ont pu rencontrer le directeur du Cycle d'orientation de Budé avec qui ils entretiennent de bonnes relations. Il rappelle que 50% des élèves de l'établissement sont de la commune du Grand-Saconnex. Par ailleurs, les tests de sirènes d'urgence du 5 février ont bien fonctionné.

Salon de l'auto : M. FAVRE écrit, en accord avec les deux autres Conseillers administratifs, au groupe MAPA qui gère la coordination de différents organismes en rapport avec le salon (Palexpo, aéroport, police cantonale, etc.) Ceux-ci ont décidé de basculer la circulation sur le village pendant la période du salon de l'auto car ils veulent remplir les parkings sur Bois-Brûlé plus facilement. Le Conseil administratif a écrit un courrier rapidement pour refuser cette décision qui lui paraît inadmissible, surtout que son annonce survient à la dernière minute alors que la mobilité a le temps de s'organiser pendant les 12 mois précédents l'événement. Une lettre a donc été envoyée à la cheffe de la police et il tiendra le Conseil municipal au courant de la suite.

Communications de M. JIMAJA

M. JIMAJA annonce que la Commission des équipements publics se réunira prochainement pour discuter du foyer de jour. En effet, le locataire a annoncé la résiliation de son bail ce qui signifie que les 60m² ainsi libérés vont pouvoir être récupérés et qu'il faudra faire des travaux pour agrandir le foyer de jour.

M. JIMAJA signale également qu'un courrier a été reçu de la part du Conseiller d'Etat Thierry Apothéloz pour les informer que le PL pour la création de la Fondation intercommunale de Pré-Bois a été adopté par le Conseil d'Etat le 5 février dernier. (Annexe 2)

3.2 Réponses aux suspens du Conseil municipal

Le Président rappelle que les réponses aux questions et propositions du mois de janvier 2020 sont annexées au procès-verbal et à disposition sur CMNet. Elles sont également à disposition du public sous forme papier lors des séances du Conseil municipal.

4. Rapports des Commissions et des délégués

4.1 Rapport de la Commission ATM du 04.02.2020 concernant la révision du PDCom, du PDCP et du PDComE

Mme MAMIN-TISSOT donne lecture de son rapport.

Le Président ouvre la discussion.

M. E. PORTIER est membre de la Commission et déclare qu'il a pu poser toutes les questions qu'il souhaitait. Il indique qu'il s'agit, pour l'instant, de lancer le projet, et que par la suite celui-ci pourra être débattu. Pour l'instant il encourage ses collègues à suivre l'avis de la Commission.

M. POMATTO va tout à fait dans le même sens. Il remercie Mme MAMIN-TISSOT de son rapport, cependant il a une petite correction de forme à proposer, c'est-à-dire de remplacer la mention de M. COMTE par une formule un peu moins familière car il n'est pas là seulement en son nom propre.

Mme MAMIN-TISSOT confirme que M. COMTE représente le Conseil administratif dans la Commission, cependant il lui semble qu'il a toujours été procédé de la sorte, mais si la Commission désire changer cette mention, elle suivra cette décision.

M. POMATTO pense qu'il est souvent écrit « le Conseiller administratif délégué » dans ce genre de rapports.

Mme MICHAUD ANSERMET est d'accord pour que cette mention soit changée.

Mme MAMIN-TISSOT rappelle que tous les membres de la Commission ont donné leur accord avant qu'elle ne publie son rapport.

M. M. STEINER souligne le fait que le titre de Maire est utilisé pour représenter la commune à l'extérieur.

M. LEGERET, qui préside cette commission, confirme que l'on met généralement « Conseiller administratif délégué » ou « Magistrat en charge » plutôt que le nom de la personne, et il est d'accord que ce changement soit fait.

Le Président pense qu'il est tout à fait possible d'accepter le rapport avec ces modifications. Il remercie les Conseillers municipaux pour ces remarques mais admet que certaines commissions ont certaines habitudes propres.

Le Président procède au vote du rapport de la Commission ATM du 04.02.2020 concernant la révision du PDCOM, du PDCP et du PDCOM E avec cette modification.

Le rapport est accepté par 24 « oui » et 1 abstention.

4.2 Rapport informatif de la Commission Environnement relatif à l'évolution du projet du jardin des Nations, Cours des Nobel, Campagne Pictet et Gestion du Cimetière – question sur la gratuité des ensevelissements

M. CAVALIERI donne lecture du rapport.

Le Président ouvre la discussion.

M. PORTIER trouve dommage que les commissaires n'aient pas été informés de l'histoire de la commune, car il le sait par un ancien CA que la gratuité existait autrefois et qu'elle a été supprimée tout d'un coup. Il en reparlera tout à l'heure.

M. POMATTO se rappelle que la Commission des Equipements publics du 2 décembre a discuté des serres de la campagne Morillon et a demandé au Conseil administratif de négocier la session des parcelles, ainsi que les coûts et entretiens. Il aimerait savoir quel est l'avancement de cette question, si on en est encore aux négociations.

M. FAVRE ne comprend pas quel est le rapport avec le point 4.2. puisqu'il ne s'agit pas du même secteur, cependant il répond que cette question n'est pas encore réglée.

M. POMATTO explique que, selon lui, les serres font partie de Morillon.

M. CUDRE signale qu'il y a une faute d'orthographe dans le nom de M. GALLAND.

5. Délibérations :

5.1 Délibération relative à la révision du Plan Directeur Communal (PDCoM), du Plan Directeur des Chemins pour Piétons (PDCP) et du Plan Directeur Communal des Énergies (PDCoME)

Le Président procède au vote de l'entrée en matière de la délibération. **L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents, soit 25 voix.**

M. E. PORTIER quitte la salle à 20h47.

M. COMTE aimerait relever la qualité du rapport de Mme MAMIN-TISSOT car il est complet et bien fait, à l'image du travail de la Commission d'aménagement du territoire et mobilité qui s'est penchée sur la question. M. COMTE rappelle qu'il s'agit d'approuver le lancement du projet et ses objectifs, puis de valider le projet d'organisation, afin de marquer le fait que le Conseil municipal approuve cette mise en route et la manière dont elle est proposée. Il relit donc les objectifs qui figurent dans l'exposé des motifs, car il estime qu'il est important de les rappeler. Il souligne le fait que ce projet s'écarte résolument d'un plan directeur communal classique.

Retour de M. PORTIER à 20h48.

M. COMTE indique que c'est M. FAVRE qui a eu l'idée de donner la priorité à l'environnement sur l'aménagement. M. COMTE a poursuivi cette vision avec cet engagement à aller vers une commune à énergie positive, à concevoir l'aménagement non comme un but en soi, mais avec des objectifs sociaux, de préservation du paysage, de développement durable, qui priment sur l'aménagement territorial. Il pense que cela constituera un bon défi pour la prochaine législature. L'acceptation de principe permet de lancer un appel d'offre pour créer une équipe pluridisciplinaire, et le Conseil administratif reviendra par la suite avec une proposition de crédit d'étude pour concevoir les plans directeurs.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Mme MICHAUD ANSERMET donne lecture de la délibération et le Président procède au vote :

LE CONSEIL MUNICIPAL

sur proposition du Conseil administratif

décide

par 25 « oui », soit à l'unanimité des membres présents,

1. **d'approuver le lancement du projet « Révision du plan directeur communal, du plan directeur des chemins pour piétons et du plan directeur communal des énergies » et les objectifs.**
2. **de valider le projet d'organisation.**

6. Propositions du Conseil administratif

Propositions de dates de commissions

M. COMTE propose, de concert avec M. JIMAJA, de réunir la Commission culture, sports, et loisirs le 25 février 2020 afin d'évoquer le projet culturel autour de la Place de Carantec. Par ailleurs il aimerait que la Commission d'aménagement du territoire et mobilité se réunisse le 2 mars lors d'une session double, afin d'évoquer 3 points, notamment un projet de délibération concernant des habitats groupés au chemin des Crêts-de-Pregny. Il rappelle qu'il y a actuellement un moratoire décrété par le Département sur la densité de la zone villa, et les conditions de la levée de ce moratoire lui semblent suffisamment compliquées pour qu'il se passe encore beaucoup de temps avant qu'il soit suspendu. Il faut donc aussi se demander si, malgré tout, il faut se prononcer sur ce projet.

M. COMTE présente les plans du projet (*annexes 3 et 4*).

M. COMTE poursuit avec le deuxième point à traiter par la Commission d'aménagement du territoire et mobilité le 2 mars : il s'agit du projet de modification du PLQ de Morillon Parc. Il indique que l'ancien PLQ (*annexe 5*), qui date de 2003, proposait, malgré certains avis défavorables de la commune et des habitants du quartier, de construire un bâtiment haut au milieu du parc. Les nouveaux services d'urbanisme du propriétaire, le fonds de pension d'UBS, ont mandaté des architectes pour proposer un nouveau projet (*annexe 6*) consistant à construire un bâtiment moins élevé du côté des organisations internationales, surélever raisonnablement un autre à la même hauteur que les autres bâtiments du parc, et de reconstruire le petit bâtiment abritant les activités.

M. COMTE explique que le dernier sujet à traiter est un PLQ de 2003 de l'Ecole internationale pour son campus des Nations. Depuis l'élaboration de celui-ci, l'Ecole internationale a décidé de changer son programme, c'est-à-dire qu'ils ont décidé de mélanger les différents cursus scolaires depuis le primaire au secondaire, au lieu de n'avoir que le secondaire. Afin d'installer une école primaire il faut donc adapter le PLQ et le canton est techniquement obligé de l'abroger partiellement (*annexes 7 et 8*).

M. COMTE propose par ailleurs de réunir le Groupe de travail « Place Carantec » le 9 ou 10 mars afin de faire le point sur l'avancement du projet et du PLQ dont la procédure est

en cours. Ce sera également l'occasion de discuter de la répartition des affectations de l'immeuble communal entre l'IEPA, les logements pour étudiants, les logements communaux et autres locataires. D'autre part sera évoquée la concertation publique autour de l'animation de la place, ainsi que la préparation du crédit d'études.

Il espère pouvoir présenter le crédit d'étude au Conseil municipal du 16 mars, que le 7 avril le Groupe de travail se réunisse à nouveau, avec une éventuelle deuxième séance fin avril, afin de pouvoir voter ce crédit le 11 mai lors de la dernière séance de la législature.

M. METTRAL demande si la Commission culture, sports, loisirs du 25 février a bien lieu à 18h30, car il lui semblait qu'il avait été dit qu'elle serait à 19h30.

M. COMTE confirme qu'elle sera à 18h30.

Mme GIROD ne comprend pas pourquoi seule la Commission culture, sports, loisirs se penche sur le développement de la Place Carantec, car elle estime que la Commission sociale a aussi sa place dans ces discussions.

M. COMTE explique que les projets culturels seront évoqués mais que par la suite les aspects sociaux seront également traités. A ce moment-là le groupe de travail pourra décider de renvoyer le projet en Commission sociale.

M. FAVRE indique que la Commission sociale s'occupera des comptes le 30 mars prochain.

M. JIMAJA ajoute que la séance des comptes de la Commission des équipements publics est prévue le 6 avril et que la Commission sociale fera ses comptes le 30 mars à 19h30, à la suite de la Commission culture, sports et loisirs.

7. Route des Nations et grands travaux

Route des Nations

M. COMTE annonce que le Conseil administratif a exprimé au canton sa désapprobation quant au manque d'informations sur la Route des Nations, car c'est dans les journaux qu'il a appris que des travaux spéciaux liés aux poches d'eaux pourraient reporter les travaux sur la Route des Nations. Il espère que le canton les tiendra mieux informés à l'avenir.

Il signale par ailleurs que du côté du portail de l'Avenue Appia des travaux complémentaires d'étanchéité du terrain entraîneront quelques modifications de circulation. Les forages se poursuivent partiellement sur la chaussée et ont pour conséquence une circulation en alternance sur le Chemin des Crêts-de-Pregny. Ces informations se trouvent en ligne sur la fiche d'info mobilité n°28.

Grands travaux

M. COMTE indique qu'une exposition aura lieu du 9 mars au 16 mai à la salle d'exposition d'UNIGE au 66 boulevard Carl-Vogt, du lundi au vendredi de 7h30 à 19h, ainsi que pour la Nuit des musées le 16 mai, dont le thème est « Mégalithes d'ici, mégalithes d'ailleurs ». Il précise que les « mégalithes d'ici » concernent les découvertes faites à Pré-du-stand, alors que les 2 autres pans de l'exposition concernent le Akkar au Liban et la Bretagne, terre connue pour ses mégalithes. Cette exposition lui paraît particulièrement intéressante. (Annexe 9)

Il ajoute qu'une séance de Toutes commissions réunies sera organisée probablement le 5 mai prochain afin de partager les études de l'extension du tram 15 au Grand-Saconnex.

M. E. PORTIER aimerait avoir des informations sur les derniers travaux ayant eu lieu au Chemin des Manons. Il avait remarqué que le béton avait giclé de façon impressionnante.

M. COMTE confirme que ce problème est le même que celui qui a été rencontré du côté de la ferme Tissot, c'est-à-dire que le terrain est tellement mauvais que le fait de projeter ce béton à haute pression dans le terrain fait qu'il commence à sortir un peu partout sans créer la voûte désirée pour l'avancement de la creuse du tunnel.

8. Motions :

8.1 Motion du PS : « Fonds intercommunal pour l'accueil d'urgence : engager la discussion »

M. POMATTO procède à la lecture de la motion (*Annexe 10*).

M. POMATTO ajoute que cette motion a été déposée également à Confignon et sera déposée dans toute une série de communes genevoises afin de lancer une discussion autour de l'accueil d'urgence. C'est habituellement la Ville de Genève qui doit trouver des lieux et assurer l'accueil d'urgence, tandis que certaines communes ne sont pas touchées directement par ces problèmes, alors que c'est l'ensemble du canton qui devrait être concerné par cette question. L'idée est d'en discuter afin d'avoir une politique de concertation entre les communes. Cela touche d'autres domaines comme les mineurs non accompagnés ; il cite le cas récent de jeunes ayant dû dormir dans la rue car il n'y avait plus de places. Pour l'instant il s'agit juste de lancer la discussion, sans pour autant encore aborder la question de l'argent.

Le Président ouvre la discussion.

M. FAVRE rappelle que l'ACG, au travers de sa commission sociale, traite de cette problématique depuis plus d'une année. Il trouve cette motion admirable cependant le problème est connu et déjà discuté par les magistrats délégués, qui ont notamment visité les abris en Ville de Genève accompagnés d'Esther Alder. Une discussion avait été menée dans l'optique d'ouvrir les abris toute l'année aux sans-abris. En effet, il est inacceptable que des personnes en situation de précarité ne puisse trouver d'abri, surtout en hiver. Il est vrai que la situation ne concerne pas uniquement la Ville de Genève, puisque des sans-abris avaient été découverts dans le Parc Sarasin, cependant il y a déjà une discussion à l'ACG afin de voir comment les communes peuvent aider la Ville, en tout cas financièrement. Il rappelle que l'un des gros problèmes est que les personnes sans domicile fixe ne peuvent pas bénéficier des prestations sociales. Ces différents sujets ont été très bien expliqués et sont l'objet de discussions actuellement à l'ACG.

M. JIMAJA ajoute qu'en 2017 il y a déjà eu une séance avec Mme Alder pour parler de la prise en charge de ces personnes en détresse, et que le Comité va traiter du sujet avec la Commission sociale et l'AG de l'ACG. Il n'est pas libre de parler des pistes évoquées, néanmoins il faut savoir que toutes les communes se sont dites partantes pour s'en occuper alors que la Ville de Genève prend tout en charge actuellement. Il ne dit pas que la motion n'a pas lieu d'être, cependant cette problématique est en cours de traitement et l'ACG fait au mieux pour trouver des solutions.

M. CAVALIERI pense que la motion est une bonne chose mais rappelle cependant que la Ville a déjà un service appelé UMUS (Unité mobile d'urgences sociales) qui travaille en étroite collaboration avec l'Hospice général, le Service des tutelles d'adultes (STA), le Service de protection des mineurs, et les foyers de victimes de violences domestiques.

Mme GARCIA-MARTIN annonce que les Verts soutiendront la motion. Elle se dit heureuse d'entendre que l'ACG discute déjà de ces problèmes, toutefois elle rappelle que chaque année le problème revient, alors même que certains lieux d'accueil des sans-abris sont à la limite de fermer. Son groupe entend le fait que l'ACG écoute, mais elle estime que la motion pourra appuyer davantage les démarches entreprises. Elle trouve positif d'insister et espère que les discussions iront dans le sens d'impliquer davantage les communes dans cette problématique pour que les lieux concernés puissent rester ouverts. Elle pense que la responsabilité doit revenir à l'ensemble des communes et du canton.

Mme MICHAUD ANSERMET trouve cette motion tout à fait honorable. Elle dit qu'effectivement la Ville fait énormément pour l'accueil mais que l'argent est venu à manquer et c'est pourquoi certains lieux sont à la limite de fermer. Elle connaît personnellement très bien le fonctionnement d'UMUS, et précise que cette organisation travaille avec des assistants sociaux sur le terrain mais que son rôle n'est pas de fournir des lieux d'accueil. Par ailleurs elle remarque que si pour l'instant le Grand-Saconnex n'est pas très touché par cette question, on ne sait pas comment la situation évoluera dans les mois à venir. Elle déclare soutenir personnellement cette motion mais qu'elle a laissé les membres de son groupe libres de la suivre ou non.

M. POMATTO déclare que, effectivement, il y a eu une prise de conscience concernant ce sujet et que plusieurs projets sont en cours. On se rend compte que certains problèmes prennent de l'ampleur, notamment la question des mineurs non accompagnés qui sont principalement des adolescents à Genève, mais également des enfants de 12 à 15 ans en zones transfrontalières. Il remarque que les communes urbaines sont particulièrement à l'écoute, comme on le voit avec le Conseil administratif du Grand-Saconnex, mais que ce n'est pas forcément le cas avec toutes les communes. Il estime qu'il peut être bénéfique d'encourager les communes à aller de l'avant en soutenant cette motion.

M. CUDRE indique que le PLR va soutenir cette motion, même si les explications des magistrats montrent qu'ils sont déjà engagés dans cette voie. Il ne voit pas de mal à faire une « piqûre de rappel ».

Mme MAMIN-TISSOT déclare quant à elle que le PDC est intéressé par la question. Pour compléter l'intervention de Mme MICHAUD ANSERMET, elle précise qu'UMUS existe depuis 2005 et est rattachée à l'IMAD, ce qui lui permet d'être bien implantée dans tout le canton. Elle s'investit entre autres pour la santé mentale, les mineurs en difficulté, la lutte contre les violences domestiques, le deuil, et la précarité. L'UMUS est le plus souvent envoyée par les services d'urgences tels que la police (117), l'ambulance et cardiomobile (144), la Main tendue (143) et les urgences des HUG, et ses travailleurs sociaux et infirmiers résolvent les problématiques de 17h à 8h en semaine et 24h sur 24 le weekend et les jours fériés. Ces personnes résolvent des problèmes dans l'urgence mais ne s'occupent pas de solutions à long terme, et Mme MAMIN-TISSOT pense que la motion peut encourager à trouver des solutions pérennes.

Elle s'interroge sur le besoin de coordination intercommunale et avec le canton ; elle remarque qu'il y a longtemps que l'on n'a plus entendu parler du désenchevêtrement du financement et des compétences entre le canton et les communes, et elle craint que cette motion se perde dans les méandres de ce désenchevêtrement. Toutefois son groupe approuvera cette motion, même si elle fait un peu coup double avec l'ACG.

M. EYA NCHAMA demande à M. FAVRE comment il est possible qu'une personne sans domicile fixe se retrouve coupé de l'aide sociale. Il rappelle que, pour une partie des sans-abris, il ne s'agit pas d'un choix et que la vie réserve des surprises et que l'Etat, la commune ou une autre entité devrait pouvoir aider les personnes dans ces situations même si elles n'ont pas de domicile fixe.

Sortie de Mme Pruncu Cutile à 21:29.

M. FAVRE n'en sais pas plus, c'est ce qui lui a été expliqué lors des séances de l'ACG avec Mme Esther Alder. Il rappelle qu'en outre des aides supplémentaires existent soit au niveau de l'Hospice général, soit au niveau communal, par exemple lorsque la Commune avait proposé d'ouvrir les abris toute l'année afin que ces personnes puissent avoir une adresse fixe et donc toucher les aides sociales. Il ne peut pas rentrer plus dans les détails car il s'agit d'un dossier très complexe, cependant c'est actuellement la Ville qui prend en charge ces aides et il ne trouve pas cela normal, par rapport à la solidarité territoriale.

M. HULLIGER dit que le manque de foyers d'accueil est évident. Sans trahir le secret de fonction, il indique que ce problème est déjà traité en Commission sociale du Grand Conseil et est très important pour celle-ci. Il soutiendra cette motion.

Retour de Mme Pruncu Cutile à 21 :31.

M. JIMAJA précise que la Ville de Genève verse actuellement environ 13'600'000 frs en soutien aux associations actives dans ce domaine. Il manque une base légale pour que les communes participent à cet effort, et c'est au Grand Conseil de Genève d'œuvrer à l'élaboration de celle-là. Actuellement la base légale est fédérale, c'est-à-dire l'art. 12 de la Constitution fédérale de la Confédération suisse, mais c'est au Grand Conseil de faire une grosse partie du travail pour la mise en place de la péréquation intercommunale.

Cette motion est acceptée à l'unanimité des membres présents, soit 25 voix.

8.2 Motion orale de Mme MICHAUD ANSERMET

Mme MICHAUD ANSERMET propose une motion pour ouvrir au public les locaux de la Ferme Sarasin et de la Ferme Pommier pendant le mois d'août. Elle rappelle qu'une motion concernait toutes les salles communales hors vacances scolaires mises à disposition de la population, mais des gens ont demandé pourquoi ils ne peuvent pas accéder à la Ferme Sarasin également au mois d'août.

Le Président ouvre la discussion.

M. JIMAJA explique qu'il faut au minimum 15 jours pour effectuer le grand nettoyage afin de tout débarrasser et nettoyer à fond. Il ne peut pas exiger que les grands nettoyages se fassent toute l'année plutôt qu'à ce moment-là, cependant il va faire son possible pour que les salles puissent être disponibles un maximum.

Le Président procède au vote de la motion orale de Mme MICHAUD ANSERMET :

La motion est acceptée par 18 « oui », 3 « non » et 4 abstentions.

9. Résolutions : Néant

M. E. PORTIER aimerait que le Conseil municipal appuie les démarches du Conseil administratif par rapport au salon de l'auto. Il veut qu'il soit clair pour les autorités cantonales que c'est bien toute la commune du Grand-Saconnex qui s'oppose à la déviation, et non le Conseil administratif uniquement.

M. POMATTO indique qu'il n'est pas possible de déposer une résolution oralement.

M. CUDRE pense qu'un courrier de la part du Bureau ou du Président du Conseil municipal serait plus simple et rapide à faire.

M. E. PORTIER est d'accord avec cette proposition.

10. Questions des Conseillers municipaux

Mme MICHAUD ANSERMET relaie une question d'un membre du public qui demande si le Conseil municipal appuiera le maintien du statut particulier de la zone villa près du Chemin des Crêts-de-Pregny dans le Plan directeur communal.

M. M. STEINER précise que le PDCom stipule actuellement que la qualité de cette zone doit être protégée et que le membre du public aimerait savoir si le Conseil municipal maintiendra ce statut.

M. POMATTO relaie la question qui lui a été posée par des habitants du Chemin de Taverney. Lorsqu'ils ont voulu se plaindre des odeurs de kérosènes sur la commune, samedi passé, personne ne répondait au numéro de téléphone prévu à cet effet et ils n'ont pas réussi à envoyer de message *via* la page internet. Il note que lui-même a réussi à envoyer un message mais qu'il n'a pas encore eu de retour à ce sujet. Il aimerait avoir des éclaircissements quant au fonctionnement de ce service.

M. M. STEINER aimerait savoir qui sont les auteurs du fascicule d'information sur le recyclage dans la commune car il y a relevé 2 erreurs grossières sur le plan au dos du document. Il se demande si ce service est sous-traité hors de la commune.

Mme MICHAUD ANSERMET demande quelle suite donner à la lettre de Mme GERDIL.

Mme PRUNCU CUTILE aimerait savoir s'il y a déjà des antennes 5G sur la commune et, si oui, combien. Elle demande ensuite quel pourcentage de la population communale peut voter cette année. Troisièmement elle demande si la voirie est en charge de la vérification de l'état des toilettes de la Place Carantec.

M. CAVALIERI remarque que la motion « Encourager le passage à la mobilité durable par un soutien pour les nouvelles technologies : électrique et GAZNAT » du 14 mai 2018 n'est toujours pas passée à l'ordre du jour de la Commission environnement et aimerait savoir dans quelle commission elle a été envoyée.

Mme SCHIRATO demande si le Conseil administratif a contacté les commerçants de la Route de Colovrex pour mesurer l'impact que les travaux des CFF ont eu sur leurs affaires.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 17 février 2020

Mme GARCIA MARTIN aimerait savoir s'il est prévu de déplacer l'abribus de l'ancien arrêt de la route de Ferney, hauteur Marronniers, vers le nouvel emplacement de celui-ci.

Mme MAMIN-TISSOT aimerait connaître l'avancement de la proposition faite en décembre 2018 de créer un agenda culturel commun avec les communes voisines.

Mme MICHAUD ANSERMET demande s'il y a eu une suite à sa motion de septembre 2018 pour installer du Wi-Fi à l'Ancienne Mairie, à l'aula du Pommier et à la Ferme Sarasin.

M. JIMAJA répond à la question de Mme MAMIN-TISSOT : il lui confirme qu'un prototype de l'agenda culturel a été fait en juin mais qu'il doit encore être validé avant d'être envoyé. Il signale par ailleurs à Mme MICHAUD ANSERMET qu'un premier Wi-Fi public a été installé à l'aula du Pommier.

M. COMTE répond à Mme GARCIA MARTIN qu'un devis a été demandé pour déplacer l'ancien abribus sur la route de Ferney.

Mme GIROD note que 109 jours se sont passés depuis les déprédations sur la Promenade Rivoire et qu'elle reste sans réponse à ses questions à ce sujet. Il y a bien eu une audition lors de la Commission prévention, sécurité du 28 janvier mais celle-ci n'a pas vraiment donné plus d'éclairage sur la situation. Elle aimerait savoir pourquoi ces jeunes ont été aussi violents ce soir-là, et quelles précautions l'administration a mises en place pour ne pas avoir à nouveau de déprédations de cette ampleur

Mme PRUNCU CUTILE demande s'il est prévu de mettre des affiches politiques dans la zone villa, car il y en avait en 2015, mais cette année non.

Mme MICHAUD ANSERMET aimerait savoir pourquoi 3 emplacements d'affichage politique ont été supprimés (au chemin des Corbillettes, au Chemin des Coudriers et vers l'arrêt de bus à la Place Carantec). Cela donne l'impression que l'on ne s'intéresse pas à la zone villa, ce qui n'est pas le cas. Elle estime qu'il est important que les habitants de ces quartiers soient informés eux aussi et qu'il y ait des affiches.

M. E. PORTIER constate effectivement que le nombre de panneaux diminue depuis qu'il est conseiller municipal, et lorsqu'il avait fait la remarque il y a 5 ans on lui avait garanti que cela serait revu. Il a reçu beaucoup de remarques de la part d'habitants surpris du Grand-Saconnex.

11. Propositions des Conseillers municipaux

M. CAVALIERI souhaite que le Conseil administratif trouve les mesures adéquates au plus vite pour régler le problème du trottoir trop haut au croisement de la route de Colovrex et de l'Ancienne route avant qu'un accident ne se produise.

Mme GIROD propose d'intégrer la Commission sociale à la prochaine séance de la Commission culture, sports, loisirs du 25 février 2020. Elle estime que la Commission sociale a aussi sa place lors de cette séance qui traitera des enjeux de la Place Carantec. Ces espaces ne seront pas seulement dédiés à la culture et aux sports, mais également à des activités sociales et des animations avec des adolescents, des plus jeunes et des personnes âgées. Elle estime que la Commission sociale a le droit d'entendre et de donner son avis à ce sujet.

Mme ANDRIS BEAUBRUN propose d'organiser davantage de matinées « coup de balai », par exemple 4 par année, afin de sensibiliser les habitants à la question des déchets sauvages sur la commune. Elle suggère de les agrémenter d'animations telles que concours, ateliers avec les enfants, et impliquer les écoles.

Par ailleurs elle propose la mise en place de poubelles de tri à la salle communale des Délices car elle remarque que les gobelets biodégradables mis à disposition n'ont pas de poubelle adéquate.

M. E. PORTIER rappelle que lors des derniers travaux de tirage de câbles, la rue derrière le Denner avait été fermée sans préavis et cela avait grandement pénalisé les habitants du quartier de la Tour. Il propose d'être ferme cette fois-ci et d'exiger un préavis sous faute de quoi les travaux ne pourront pas être effectués.

M. E. PORTIER remarque que le nouvel enrobé de la Route de Colovrex est déjà en train de se déformer et que des trous sont apparus. Il propose que le Conseil administratif se réunisse avec les CFF et négocie avant d'accepter les nouveaux travaux, afin d'éviter de refaire ces mêmes erreurs.

Mme MAMIN-TISSOT propose d'informer les Saconnésiens dans le prochain GSI du travail de l'Unité mobile d'urgences sociales (UMUS), afin que les habitants sachent comment réagir lorsqu'ils sont confrontés à des personnes en situation de détresse.

Mme MICHAUD ANSERMET propose que la Commission Agenda 21 se réunisse au moins une fois avant la fin de la législature.

M. POMATTO demande au CA de refaire pression sur la régie dont l'immeuble au Parc Morillon a régulièrement des dépôts sauvages de déchets encombrants. Il propose par ailleurs que le secrétariat mette à disposition du Conseil municipal également le statut des résolutions, en plus des motions, dans le tableau récapitulatif des propositions du CM.

M. JIMAJA explique que la plupart des régies ont renoncé à l'engagement de concierges pour réduire les coûts et c'est pourquoi il y a autant de déchets sauvages. Dans ce genre de cas, la commune envoie une lettre à la régie concernée afin qu'elle prenne en charge le débarrasage des déchets à ses frais.

12. Pétitions

12.1 Pétition « Préservation de la zone villas entre les chemins des Crêts-de-Pregny et des Manons de toute densification exceptionnelle »

M. M. STEINER lit la pétition (*annexe 11*).

Le Président ouvre la discussion.

M. E. PORTIER pense que la pétition doit être traitée par la Commission de l'aménagement du territoire et mobilité.

M. POMATTO soutient cette proposition. Il pense qu'il serait intéressant que la Commission se penche là-dessus et fasse un rapport avant le changement de législature. Ce sont des questions importantes mais qui ne peuvent pas être traitées immédiatement car il faut lancer une étude avant de se pencher sur un nouveau plan communal. Il

aimerait savoir si le moratoire temporaire concerne cette zone ou non. Il estime qu'il y a une réflexion à avoir sur la zone villa et de quelle marge de manœuvre on dispose pour préserver le territoire. Il rappelle que les zones villas ont été énormément massacrées par les propriétaires eux-mêmes, avec par exemple des villas situées sur 1500 m² de terrain plein de nature remplacés par des villas mitoyennes avec 50 m² de gazon et haies de thuyas.

Mme MICHAUD ANSERMET appuie la proposition de M. E. PORTIER de renvoyer la question à la Commission de l'aménagement du territoire et mobilité. Cependant rien ne va changer pour l'instant car le moratoire est valable pour encore 2 ans au moins.

M. M. STEINER annonce que le PLR souhaite également que la pétition soit envoyée en la commission citée. Il précise que le moratoire vise à suspendre l'application de l'art.59, al.4 de la LCI pour que les communes puissent revoir leur plan directeur et décider quelles parties de leur zone villa seront concernées par l'alinéa 4.

Mme MAMIN-TISSOT remercie au nom du PDC les pétitionnaires et partage leurs considérations sur la beauté du paysage. Son groupe soutient le renvoi à la Commission de l'aménagement du territoire et mobilité et encourage son Président à recevoir les pétitionnaires.

Mme GARCIA-MARTIN déclare que les Verts soutiennent aussi le renvoi de la pétition dans cette commission. Ils souhaitent que la réflexion sur la zone villas du Grand-Saconnex soit menée dans le cadre du plan directeur communal.

Mme S. PORTIER précise qu'il s'agit des zones villas et non d'une seule.

M. LEGERET explique que la Commission se réunit le lundi 2 mars pour traiter le dossier tel que présenté par les architectes et les propriétaires. Il ajoute que sa Commission recevra volontiers les pétitionnaires par la suite.

La parole n'étant plus demandée, le Président propose de voter pour le renvoi de la pétition en Commission de l'aménagement du territoire et mobilité. **La proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents, c'est-à-dire 25 « oui ».**

M. CAVALIERI souhaite également faire voter l'audition des pétitionnaires par cette Commission.

Le Président n'estime pas qu'un vote soit nécessaire puisque le Président de la Commission, M. LEGERET, a déjà exprimé devant tous son intention de le faire.

13. Communications et divers

13.1 Agenda

M. CAVALIERI annonce que le prochain repas de l'association Abondance du Grand-Saconnex, dont il est le président, fera son prochain repas le vendredi 28 février à midi et souhaite qu'un membre du Bureau se joigne aux repas de l'association de temps en temps pour constater son succès sur la commune.

M. HULLIGER signale que la plus grande fête de St-Patrick de Suisse aura lieu le 14 mars à la salle du Pommier.

M. POMATTO dit que les Verts et les Socialistes du Grand-Saconnex organisent une soirée le 3 mars à la Ferme Sarasin à 19h. Il s'agira d'une occasion pour les gens de venir discuter avec les candidats.

Mme GIROD indique que le Marché authentique de Saconnay aura lieu le vendredi 6 mars. Le thème sera « le carnaval des légumes. » Il y aura un cortège avec les écoles de la Tour et du Pommier, dont le départ sera à la Promenade Rivoire.

Mme S. PORTIER annonce que la soirée raquette du 5 mars organisée par le GAG est ouverte à tous les Saconnésiens.

13.2 Autres communications / Remarques

Mme MAMIN-TISSOT avait demandé que les commissions techniques puissent se réunir pour les comptes 2019, mais ne voit toujours pas de dates sur le calendrier.

M. FAVRE annonce qu'il y aura une séance de la Commission sociale le 30 mars.

M. POMATTO rappelle qu'au moment budget il y a toujours des séances de la Commission des équipements publics, de la Commission sociale et de la Commission culture, sports, loisirs, en plus de la Commission des finances. En ce qui concerne les comptes, la Commission des équipements publics a eu l'occasion de se réunir depuis le début de la législature, ce qui n'était pas le cas pour les deux autres commissions. Au moment des comptes il est peut-être moins important pour le Conseil administratif de les réunir qu'au moment du budget, toutefois la question a déjà été évoquée et il aimerait savoir où elle en est à présent.

Mme MICHAUD ANSERMET demande si les comptes auront lieu lors de la Commission sociale du 24 février.

M. FAVRE répète que les comptes de la Commission sociale seront traités le 30 mars, et que la Commission culture, sports, loisirs aura également une séance ce jour-là.

Mme MAMIN-TISSOT veut être certaine que ces commissions, qui avaient été approuvées, aient bien lieu.

Le Président comprend que ces commissions auront lieu et qu'il n'y a aucune intention de les annuler.

Mme MAMIN-TISSOT aimerait faire honneur à Casper, qui est le plus jeune et le plus fidèle membre du public et dont la Tribune de Genève a récemment fait le portrait dans un article.

Mme MICHAUD ANSERMET signale que les mesures des affiches politiques qui ont été données cette année étaient fausses, et cela a eu pour conséquence que les affiches étaient toutes trop grandes pour les panneaux.

M. E. PORTIER confirme que les mesures des affiches étaient fausses et ajoute qu'il a trouvé la lettre envoyée au parti par rapport à cette campagne très dure. Par ailleurs il aimerait qu'une réponse soit donnée à la lettre de Mme GERDIL de la part du Conseil municipal.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 17 février 2020

GARCIA MARTIN annonce qu'elle ne sera plus cheffe de groupe dès le 1^{er} mars et qu'elle sera remplacée par M. BRADLEY.

M. POMATTO revient sur les questions liées à la campagne. Il indique que, lorsque les chefs de groupe s'étaient réunis, ils s'étaient mis d'accord sur le fait d'avoir 3 stands en commun et la possibilité pour chaque groupe d'avoir un stand personnel, dans le but d'éviter de se marcher dessus et que les gens se battent pour les emplacements. Cependant certains emplacements leur ont été refusés alors que ceux-ci étaient vides les deux derniers samedis. Il ne comprend donc pas pourquoi ce refus puisqu'aucun groupe n'a pu profiter de ces emplacements.

EYA NCHAMA signale qu'une association culturelle de poètes et écrivains, Ex Tempore, est active au Grand-Saconnex depuis trente ans et publie des poèmes dans toutes langues ici. Lui-même a eu le plaisir d'y apporter sa contribution personnelle.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance publique à 22:41.

La Secrétaire
Eliane MICHAUD ANSERMET

Le Président
Francisco BRADLEY

Ann. Ment.